



Toulouse, le

Direction de l'Éducation et de la Jeunesse
Gilles BALAGEAS
Directeur

Madame la Cheffe d'Établissement,
Monsieur le Chef d'Établissement,

NOS RÉF. : GB/AM/DBP/SA/PS/D19-01991

AFFAIRE SUIVIE PAR : Sarah ALLEGUEDE

CONTACT : sarah.alleguede@laregion.fr

Tél. : +33 (0)5 61 39 64 58

OBJET : Projets Occit'Avenir - Année scolaire 2019-2020

Madame la Cheffe d'Établissement, Monsieur le Chef d'Établissement,

Vous avez été destinataire, le 14 janvier dernier, d'un courrier exposant l'ensemble de la politique régionale en matière d'actions éducatives ; notamment : les projets Occit'Avenir, le budget participatif des lycées, le « lycée à énergie positive ».

Dans ce cadre, nous vous invitons aujourd'hui à répondre à l'appel à projets « Occit'avenir ».

La campagne 2019/2020 se déroulera selon le calendrier suivant :

Mars 2019

- Envoi par les services de la Région d'un courriel contenant **l'identifiant et le mot de passe** pour la ou le **Chef.fe d'Établissement**.
- Parallèlement, envoi par les services de la Région d'un courriel contenant **l'identifiant et le mot de passe** pour la ou le **gestionnaire**. Ce dernier aura les **droits « administrateur »** pour le compte du lycée.

Pourquoi deux courriels ?

Chef.fe d'Établissement

La ou le Chef.fe d'Établissement sera l'unique personne habilitée à valider les 3 projets présentés au Conseil d'Administration puis transmis aux services de la Région (une attestation sur l'honneur électronique devra être signée).

Gestionnaire

Le rôle « d'Administrateur » permet d'octroyer les droits de saisie aux porteurs de projets de l'établissement suite à un échange préalable dédié à la construction du budget.

La ou le gestionnaire ne sera pas « valideur » des 3 projets transmis à la Région, mais le garant des budgets sincères et honnêtes présentés aux services de la Région.

Du 1^{er} avril au 31 mai 2019

- Saisie et validation des projets « Occit'avenir » par les porteurs de projets.

Pour information, la plaquette descriptive du dispositif « Occit'avenir », le présent courrier ainsi que le document d'aide à la saisie seront disponibles sur l'Espace Numérique de Travail avant le début de la procédure.

Attention, l'instruction étant partenariale, les projets transmis hors délais ou par voie postale ne pourront pas être étudiés.

Du 4 juin au 12 juillet 2019

- Vérification par la Direction de l'Education et de la Jeunesse de la Région de la complétude des dossiers.
- Transmission pour instruction aux partenaires.
- Commission partenariale de sélection des résidences d'artistes.

Septembre 2019

- Passage de l'ensemble des projets instruits par les partenaires en Commission Education de la Région.

11 octobre 2019

- Délibération en Commission Permanente du Conseil Régional pour adoption des projets et individualisation des crédits.
- Envoi aux lycées des notifications et arrêtés.

Nous vous rappelons que chaque projet présenté devra avoir fait l'objet d'une présentation et d'un vote favorable au Conseil d'Administration.

De même, nous invitons les porteurs de projets à lire très attentivement l'ensemble du document présentant les détails de l'appel à projets afin d'éviter la transmission de dossiers ne correspondant pas aux attendus de la Région et de ses partenaires.

Les services de la Direction de l'Education et de la Jeunesse restent à votre disposition si vous souhaitez de plus amples informations.

Je vous prie d'agréer, Madame la Cheffe d'Etablissement, Monsieur le Chef d'Etablissement, l'expression de mes salutations distinguées.

Gilles BALAGEAS



Contacts :

Site Toulouse : sarah.alleguede@laregion.fr – 05 61 39 64 58

Site Montpellier : veronique.micholet@laregion.fr – 04 67 22 68 60